

SECTION SPORTIVE RUGBY ROCHEFORT MONTAGNE

Le collège Gordon Bennett possède une section sportive scolaire rugby en 6°, 5°, 4° et 3°. Celle-ci permet aux rugbyman de bénéficier d'horaires scolaires aménagés afin de concilier projets sportifs et scolaires. Cette section s'adresse à des élèves motivés, qui souhaitent progresser dans la pratique du rugby en complément de ce qui leur est proposé en EPS, AS ou encore dans leur club. La période de septembre permettra aux nouveaux élèves de prouver leurs qualités (comportementales et sportives) aux entraîneurs et de se rendre compte des exigences attendues au sein de la section.

Pour valider l'inscription de votre enfant à notre section sportive, il est indispensable de :

- Prendre connaissance de la charte du rugbyman et la rendre signée.
- Ramener un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby en compétition.
- Ramener la fiche d'inscription à l'AS + la cotisation de 20 euros

Merci de faire parvenir ces trois documents au responsable de la section et professeur d'EPS (M. VINCENT) pour le Jeudi 15 septembre 2023 au plus tard.



CHARTE DU RUGBYMAN



Le rugby est une activité optionnelle qui offre la possibilité aux élèves qui la pratique de bénéficier d'un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale. Chaque élève inscrit à la section sportive scolaire rugby est soumis au présent règlement intérieur lui-même s'intégrant dans le règlement intérieur du collège Gordon Bennett.

Chapitre 1 : le fonctionnement

 **Les entraînements de rugby** de la section sportive se dérouleront **les mardis et jeudis de 15H00 à 17H00** sur le terrain de football municipal de Rochefort montagne (terrain du haut) encadrés par 3 entraîneurs. Les élèves se rendront devant le local des professeurs d'EPS (dans la cours) à la fin de la récréation pour que l'appel et la distribution du matériel y soit effectués. Le groupe sera accompagné aux vestiaires du stade par les entraîneurs. **Le professeur signalera les absents à la vie scolaire.**

 L'équipe d'encadrement décidera des orientations technico-tactiques et de la gestion des séances d'entraînement. **La séance sera maintenue même en cas d'intempérie.** Si toutefois les terrains ne sont pas praticables (ce qui arrive plus fréquemment en hiver), l'entraînement se déroulera au gymnase ou au collège et fera l'objet d'une séance adaptée (renforcement musculaire, techniques, arbitrage...).

 Voici la **liste du matériel** que chaque élève devra avoir dès le premier entraînement: maillot de sport, short ou jogging, chaussettes, chaussure de sport extérieur, chaussure avec crampons (de préférence moulées), gourde d'eau, affaires pour prendre une douche (savon, serviette), vêtements adaptés à la météo (k-way en cas de pluie). **Le protège-dent (obligatoire à chaque séance et compétition) est offert** par l'établissement **ainsi qu'une paire de chaussette** de rugby (obligatoire à chaque compétition). Pour les compétitions, la section sportive prête à chaque élève 1 short + 1 maillot numéroté dont l'élève est responsable toute l'année.

 **La présence de tous les élèves (même les blessés)** de la section sportive rugby **est obligatoire.** La dispense exceptionnelle faite par le responsable légal (dans le carnet de liaison) ou la dispense du médecin doit être présenté au moment de l'appel.

 **Le planning des compétitions** (AS, Section) sera distribué en septembre et présent à la fois sur le panneau de l'AS / SECTION ainsi que sur l'ENT du collège. Les compétitions ont lieu les **mercredis après-midi.** A cela s'ajoutera de manière plus exceptionnelle quelques sorties ou manifestations (invitation à des matchs, formations d'arbitrage, ...). Les élèves sont prévenus par une **convocation** (déposée sur le tableau de la

SECTION) pour les compétitions une semaine à 15 jours à l'avance. Ils doivent la récupérer, vous la présenter pour signature puis la **rendre à leur entraîneur au plus tard 24h avant la date de l'évènement**. Tous les élèves inscrits à la section sportive rugby devront obligatoirement être présents aux compétitions.

 **L'élève inscrit à la section sportive est aussi inscrit à l'AS du collège.** Il s'engage à **participer à au moins 1 compétition d'AS** (hors rugby) dans l'année, selon le planning. Il peut ainsi pratiquer d'autres activités et participer à d'autres compétitions tout au long de l'année. S'il n'est pas obligatoire de venir à l'AS, il est fortement recommandé d'y participer (surtout lors des compétitions en sport collectif) afin de développer des compétences transversales au rugby ainsi qu'un esprit d'équipe.

Chapitre 2: l'admission

 **L'acceptation** d'un élève à la section sportive rugby du collège Gordon Bennett est du ressort du chef d'établissement sur proposition du groupe de pilotage de la section sportive. Celle-ci fait suite à la **validation des tests de sélection** qui se déroulent en Mai.

 L'élève inscrit en section sportive dès la **6^e a le choix** à la fin de cette année scolaire de poursuivre ou non la section pour le reste de ses années collège. En cas de **départ, une lettre de motivation** doit être présentée au groupe de pilotage de la section qui étudiera cette demande. Toutefois, une fois engagé, l'élève l'est pour l'année scolaire entière.

Chapitre 3: l'élève

 L'élève doit **s'impliquer totalement** dans les pratiques sportives: elles sont obligatoires et font partie de leur emploi du temps. **Toute absence doit être justifiée** par ses responsables légaux sur le carnet de liaison et sera comptabilisée par la vie scolaire (cela apparaîtra dans le bulletin scolaire).

 L'élève doit **répondre à toutes les convocations** (compétitions, formation jeunes arbitres officiels,...) entrant dans le cadre du fonctionnement de la section sportive.

 L'élève doit **respecter** les installations et le matériel lors des séquences d'entraînement et des compétitions. Le règlement intérieur du collège sera appliqué pour tous les cours et compétitions de la section sportive.

 L'élève doit avoir **une tenue de sport** adaptée pour le rugby: short, maillot, chaussures avec crampons, protège dents....

 L'élève doit faire preuve d'une **conduite exemplaire** envers tous les acteurs de la vie sportive au collège (enseignants, entraîneurs, adversaires, arbitres...).

 La pratique en section rugby conduit à la **validation de compétence** ainsi qu'à une appréciation sur le bulletin à la fin de chaque semestre.

 En fonction du comportement, des résultats scolaires et du respect ou non du règlement intérieur de la section sportive, le chef d'établissement, en concertation avec le groupe de pilotage de la section sportive, pourra imposer une interruption temporaire de la pratique du rugby, voire le renvoi définitif d'un élève de la section sportive.

Chapitre 4: le groupe de pilotage de la section sportive rugby

 Le groupe de pilotage est constitué de:

Madame CHAPUT, chef d'Etablissement,
Monsieur VINCENT, professeur d'EPS,
Monsieur RAMADE, éducateur sportif,
Monsieur BREUILLARD, CPE,
Madame CHABRIER, infirmière,

Signature du responsable légal

Nom de l'élève et signature